

Bachelier en enseignement section 3 français et éducation culturelle et artistique

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL		
Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loerval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

RC1206 Didactique de l'Éducation culturelle et artistique 1.					
Ancien Code	PERC1B26DECA2	Caractère	Obligatoire		
Nouveau Code	B/C/Z/B/Z/C/B/C/Z/B/Z/C/ ECB1260				
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2		
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	75 h		
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Braine-le-Comte</u> (<u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u> Mathilde BACLIN (baclim@helha.be) Raphaël VANTOMME (vantommer@helha.be) <u>HELHa Loverval</u> ()				
Coefficient de pondération	50				
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC				
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français				

2. Présentation

Introduction

Conformément au décret du 02.12.2021, une attention particulière sera portée à l'éducation aux médias, à l'EVRAS et au genre, ces dimensions devant être intégrées de manière transversale dans tous les axes de la formation.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Néant

Acquis d'apprentissage visés

Néant

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERC1B26DECA2A Didactique de l'Éducation culturelle et artistique 1.2

75 h / 5 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERC1B26DECA2A Didactique de l'Éducation culturelle et artistique 1.2

50

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 3 français et éducation culturelle et artistique

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT

Tél : +32 (0) 69 67 21 00

Fax : +32 (0) 69 67 21 05

Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Didactique de l'Éducation culturelle et artistique 1.2			
Ancien Code	22_PERC1B26DECA2A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	ZECB1261		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	75 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Mathilde BACLIN (baclim@helha.be) Raphaël VANTOMME (vantommer@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à préparer les étudiants à leur rôle de passeurs de culture, en les formant à la médiation et à l'analyse des œuvres d'arts plastiques. Ils acquerront des connaissances fondamentales, découvriront des références culturelles majeures et développeront leur propre sensibilité artistique. L'objectif est de leur donner les outils nécessaires pour comprendre, interpréter et transmettre les arts visuels avec pertinence et créativité.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À la fin de ce module, l'étudiant sera capable de :

- Analyser une œuvre d'art.
- Identifier les spécificités d'une démarche de création dans une optique didactique.
- Explorer différentes techniques d'arts plastiques et le lexique qui leur est lié.
- Développer une pratique personnelle.
- Dans la conception d'une leçon, argumenter ses choix sur base des référentiels.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Exploration de différentes techniques d'arts plastiques
- Développement d'un lexique lié aux arts plastiques
- Utilisation d'outils pour analyser et transmettre ce que renferment les œuvres d'art
- Conception d'une séquence d'arts plastiques
- Mise en lien d'œuvres majeures de l'histoire de l'art avec le contexte culturel actuel
- Compréhension et utilisation du contenu des référentiels et des programmes d'enseignement en Éducation Artistique et Culturelle (ECA) dans la conception d'une séquence d'arts plastiques

Démarches d'apprentissage

- Visite(s) de lieu(x) artistique(s) : musée, exposition ...

Dispositifs d'aide à la réussite

L'enseignant se rend disponible en ligne et hors-ligne pendant et en dehors des cours. Des échanges individuels et collectifs peuvent être organisés.

Sources et références

Les différentes ressources seront disponibles sur Connected.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Des documents déposés sur Connected.

Attention, ces documents, seuls, ne suffisent pas à la maîtrise du cours : une bonne prise de note en classe est indispensable !

4. Modalités d'évaluation

Principe

- Présentation orale d'une œuvre d'art et remise de la fiche-analyse remplie.
- Présentation orale d'une séquence d'arts plastiques et remise d'une fiche préparation simplifiée.
- Examen oral sur le contenu du cours.

Les différentes épreuves devront être présentées et/ou remises en respectant les dates butoirs. Tout travail non remis ou non effectué entraînera une note de PP (pas présenté) ou PR (pas rendu), selon les règles en vigueur.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	60	Trv	60
Période d'évaluation			Exo	40	Exo	40

Trv = Travaux, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 50

Dispositions complémentaires

Q3 : L'étudiant pourra représenter les épreuves auxquelles il a échoué (travaux et/ou examen oral).

Il est donc obligatoire de rencontrer le professeur avant de présenter le Q3 (consultation des copies).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).